
12^E BILAN DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE **La voix des enfants portée haut et fort par les DPJ du Québec**

Chicoutimi, 15 juin 2015 – Pour leur 12^e Bilan annuel, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux (DPJ-DP) tiennent à donner la parole aux enfants et aux jeunes afin de rappeler ce qui les aide à grandir, à s'épanouir et à devenir les adultes qui construiront la société de demain. Les enfants ont rarement la chance de se faire entendre dans les débats politiques ou dans l'actualité pour rappeler quels sont leurs besoins fondamentaux et comment nous devons y répondre. En présentant une vidéo publiant des propos d'enfants, les DPJ-DP veulent d'abord et avant tout rappeler que la protection et le développement des enfants impliquent la collaboration du plus grand nombre de personnes afin de s'assurer qu'ils grandissent en pleine santé.

Les DPJ-DP vous invitent à les écouter attentivement

Des enfants affirment que pour se développer pleinement, ils ont besoin d'amour, de sécurité et de stabilité. Leur intégrité est fondamentale et doit être respectée. Ils ont aussi besoin de conditions propices à l'apprentissage et au développement afin de devenir plus autonomes. La discipline, aussi essentielle, leur permet d'acquérir des valeurs, le sens des responsabilités et de distinguer ce qui est acceptable dans la famille, à l'école et dans la société.

C'est en lien avec ces besoins qu'a été bâtie la Loi sur la protection de la jeunesse, il y a 36 ans. Pourtant, chaque jour nombreux enfants sont signalés à travers la province parce que ces besoins fondamentaux ne sont pas comblés correctement.

Des statistiques qui démontrent l'importance de maintenir tous les services à proximité des enfants

Au Québec

- Depuis la mise en place de la Loi sur la protection de la jeunesse en 1979, les signalements ont connu une hausse de 189 % ;
- Chaque jour, 238 enfants sont signalés parce que leurs besoins fondamentaux ne sont pas comblés correctement pour un total de 86 861 signalements, soit une hausse de 4,8 % par rapport à l'an dernier ;
- La négligence et le risque sérieux de négligence demeurent les motifs les plus fréquents.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean

- Chaque jour, les intervenants en protection de la jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean reçoivent en moyenne 13 signalements d'enfants, ce qui représente 4847 signalements pour la dernière année, soit une augmentation de 7,4 % par rapport à 2013-2014.
- De ce nombre 30 % des signalements ont été retenus, ce qui représente un taux de rétention similaire à l'an dernier.
- Ces signalements retenus concernent la situation de 1152 enfants dont 50 % sont en lien avec la problématique de la négligence, 17 % les mauvais traitements psychologiques et 16 % les troubles de comportement.

« Nous rappelons à la population toute l'importance de signaler lorsqu'elle est témoin d'une situation où le développement et la sécurité des enfants peuvent être compromis. Tous les signalements reçus sont traités avec la plus grande confidentialité et aucune personne ne peut en connaître la provenance » rappelle Mme Sonia Boivin, DPJ-DP du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le coût social engendré à moyen et long terme par le manque de soutien et la non-réponse aux besoins des enfants et des familles est très élevé pour une société.

« Le fardeau de la maltraitance pour nos enfants amène des problématiques majeures liées à l'attachement, au développement cognitif, affectif, social, moteur, de santé mentale et d'insertion sociale et professionnelle qui impactent le développement de chaque enfant. En cette période de rigueur budgétaire, il est d'autant plus important de demeurer à l'écoute des besoins fondamentaux de nos enfants et de considérer les services aux enfants comme un investissement dans notre avenir. » témoigne Sonia Boivin, DPJ-DP du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Dans cet esprit, la mise en place du CIUSSS MCQ est un levier supplémentaire qui nous permet de travailler avec tous les intervenants de la santé et services sociaux qui agissent en complémentarité avec la Direction de la protection de la jeunesse.

Soyons tous porteurs de la voix des enfants afin de guider nos choix collectifs.

Lien vers la vidéo https://www.youtube.com/watch?v=n0FF4N_OVKU&feature=youtu.be

Lien vers le bilan

http://www.cjsaglac.ca/donnees/fichiers/1/bilan-des-dpj-acjq-2015-finale_web.pdf

— 30 —

Renseignements :

Brigitte Savaria, agente d'information : 418 549-4853, poste 3116 ou 418 590-8347 (cell.)

brigitte.savaria.cj02@ssss.gouv.qc.ca